

Prix du mérite - Recherche, recherche-crédation et création

Ce prix est accompagné d'une subvention de recherche de 3 000\$

« Le Prix de la recherche, de la recherche-crédation et de la création souligne l'excellence d'une chercheuse, un chercheur, d'une chercheuse-crédatrice, un chercheur-crédateur ou d'une créatrice, un créateur de notre Institution (...) »

EXTRAIT de la [Politique no 3 sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

EXTRAIT de la [Procédure sur l'attribution de distinctions honorifiques](#)

6.2 Prix de la recherche, de la recherche-crédation et de la création

Le Prix de la recherche, de la recherche-crédation et de la création est remis dans deux catégories :

- a) **années paires (2024, 2026, etc.) - un prix dans la catégorie carrière, accordé à une professeure, un professeur s'étant distingué en recherche, en recherche-crédation ou en création dans l'ensemble de sa carrière;**
- b) années impaires (2023, 2025, etc.) - un prix dans la catégorie relève, accordé à une professeure, un professeur embauché il y a dix ans ou moins et s'étant distingué en recherche, en recherche-crédation ou en création.

6.2.1 Critères d'admissibilité

Sont admissibles les professeures régulières, professeurs réguliers.

6.2.2 Critères d'évaluation

Tenant compte de la diversité des types de recherches, de recherches-crédations et de créations, et de la variété des processus de validation selon les disciplines et les pratiques, les critères d'évaluation sont précisés ci-dessous.

Pour les candidatures issues de la recherche :

- a) qualité générale du dossier de recherche, incluant le nombre et la qualité des publications et des financements obtenus pour les activités de recherche (subventions, bourses, prix ou autres);
- b) démonstration de la contribution scientifique de la personne candidate à son champ et à sa discipline, incluant la portée scientifique, l'impact social, le caractère innovant du programme de recherche ainsi que la capacité à former des étudiantes, étudiants à la recherche;
- c) reconnaissance et rayonnement auprès des pairs et de la société.

Pour les candidatures issues de la recherche-crédation :

- a) qualité générale du dossier de recherche-crédation, incluant le nombre et la qualité des publications, des productions et des financements obtenus pour les activités de recherche-crédation (subventions, bourses, prix ou autres);
- b) démonstration de la contribution de la personne candidate à son champ et sa discipline, incluant l'originalité de la démarche, l'impact sur le renouvellement ou le perfectionnement d'une pratique artistique ainsi que la capacité à former des étudiantes, étudiants à la recherche-crédation;
- c) reconnaissance et rayonnement auprès des pairs et de la société.

Pour les candidatures en création :

- a) qualité artistique générale de l'œuvre de la candidate, du candidat; et facteurs d'impact tels que le nombre et la qualité des financements obtenus pour les activités de création (subventions, bourses, prix ou autres);
- b) démonstration de la contribution de l'œuvre de la personne candidate à sa discipline artistique, incluant l'originalité de la démarche, sa nature novatrice et l'intérêt général suscité auprès du public ainsi que la capacité à former des étudiantes, étudiants à la création;
- c) importance de la reconnaissance, du rayonnement et de la diffusion de l'œuvre auprès des pairs et de la société.

6.2.3 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- a) le formulaire de dépôt de candidature approprié;
- b) une déclaration de deux pages détaillant la contribution scientifique ou artistique ainsi que la reconnaissance que la candidate, le candidat a obtenue de ses pairs et de son milieu;
- c) deux lettres d'appui;
- d) le curriculum vitæ de la candidate, du candidat;
- e) tout autre document jugé pertinent.